

7 avril 2025

À cette séance ordinaire, tenue le 7 avril 2025, à la salle du conseil étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Claude Lapointe, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent Monsieur Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et trois (3) personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-trois (19 h 33).

69-25

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 3 mars 2025
3. Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 25 février au 1^{er} avril 2025
4. Contrat désherbage 2025
5. Financement municipal – adjudication par décision du ministre des Finances
6. Financement municipal – résolution concordance
7. Nomination vérificateur 2024
8. Adoption rapport ERL 2024 (Entretien réseau routier local)
9. Nomination nouveaux pompiers
10. Choix discrétionnaire pour subvention député PPA-CE
11. Autorisation signature et délégation de pouvoirs secrétaire adjointe auprès de divers organismes
12. Autorisation appel d'offres travaux de pavage et trottoirs (rue Chabot et rue L'Heureux)
13. État travaux CM et approbation dépenses supplémentaires (Peintre – Plaque identification – polisseuse)
14. Contrat scellement fissures
15. Autorisation lien VPN pour secrétaire adjointe et augmentation mémoire boîte de réception
16. Mandat préparation plan et devis débarcadère école et relevé
17. Réception subvention TECQ 2019
18. Projet RPA St-Bernard
19. Varia
20. Correspondances
21. Période de questions

7 avril 2025

70-25

Adoption du procès-verbal du 3 mars 2025

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Christian Roy et résolu unanimement :
Que le procès-verbal du 3 mars 2025 soit adopté tel que présenté.

71-25

Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 25 février au 1^{er} avril 2025

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement :
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs 501 315 à 501 328 totalisant 29 198,02\$

Les paiements dir: 2 327 à 2 388 totalisant 131 532,16\$
nos :

Chèques nos : 17 179 à 17 194 totalisant 84 591,31 \$

Pour un grand 245 321,49\$
total de :

72-25

Arrivée 19 h 39
Pascal Laverdière

Contrat désherbage 2025

CONSIDÉRANT la proposition reçue;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser à taux horaire, jusqu'à concurrence de 6 000\$, le désherbage de la piste cyclable régionale sur une largeur de 1 pied où il y a des clôtures;
CONSIDÉRANT que les travaux pour la piste cyclable ont été autorisés par la MRC;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Christian Roy et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal autorise le contrat de désherbage 2025 par le groupe Ferti tel que proposé dans son offre de service avec l'ajout à taux horaire du désherbage de la piste cyclable régionale des 2 côtés avec clôture jusqu'à concurrence de \$6 000.
Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement.

73-25

Financement municipal – résolution concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Hénédine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 004 000 \$ qui sera réalisé le 17 avril 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
407-18	549 900 \$
407-18	126 200 \$
418-19	180 200 \$
439-22	347 062 \$
439-22	508 638 \$
445-22	292 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;
ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 407-18, 418-19, 439-22 et 445-22, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Hénédine souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

7 avril 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Hénédine avait le 14 avril 2025, un emprunt au montant de 856 300 \$, sur un emprunt original de 1 072 700 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 407-18, 407-18 et 418-19;

ATTENDU QUE, en date du 14 avril 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 17 avril 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 407-18, 407-18 et 418-19;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 avril 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA NOUVELLE-BEAUCE
275 AVE. MARGUERITE-BOURGEOIS
SAINTE-MARIE, QC
G6E 3Y9

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de la paroisse de Sainte-Hénédine, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 407-18, 418-19, 439-22 et 445-22 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 avril 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 17 avril 2025, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 407-18, 407-18 et 418-19, soit prolongé de 3 jours.

- 74-25 **Nomination vérificateur 2024**
CONSIDÉRANT que nous avons demandé à Lemieux Nolet de nous fournir une proposition pour la vérification des livres pour 2023 et 2024;
CONSIDÉRANT qu'il n'ont pas transmis de proposition mais qu'ils acceptent de faire la vérification à taux horaire pour 2024;
CONSIDÉRANT l'obligation faite d'avoir un vérificateur externe;
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement :
Que le conseil municipal autorise l'embauche de Lemieux Nolet à taux horaire pour la vérification des livres 2024 de la municipalité selon les exigences en vigueur pour la municipalité par le ministère des Affaires Municipales, Revenu Québec et Revenu Canada.
Le tout sera financé par le budget de fonctionnement d'administration prévu à cette fin.
- 75-25 **Adoption rapport ERL 2024 (Entretien réseau routier local)**
CONSIDÉRANT que la municipalité doit fournir dans ses états financiers une résolution attestant les dépenses d'entretien voirie locale pour les routes niveau 1 et 2;
CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur général, greffier-trésorier;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement :
Que le conseil municipal atteste du dépôt de rapport de dépenses d'entretien de voirie locale 2024 tel que présenté.
- 76-25 **Nomination nouveaux pompiers**
CONSIDÉRANT la recommandation du chef-pompier;
CONSIDÉRANT l'intérêt des candidats;
CONSIDÉRANT que les candidats proposés ont leur formation;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Francis Tardif et résolu unanimement :
Que le conseil municipal entérine l'embauche de M. Thomas Marcoux de Scott et de M. Dave Thibodeau de St-Henri.
- 77-25 **Choix discrétionnaire pour subvention député PPA-CE**
CONSIDÉRANT la lettre reçue du député de Beauce-Nord, M. Luc Provençal pour le programme PPA-CE;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner des travaux admissibles à être recommandés par le député au Ministre des Transports;
CONSIDÉRANT les différentes possibilités présentées par le directeur général, greffier-trésorier aux membres du conseil;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Pascal Laverdière et résolu unanimement :
Que le conseil municipal désigne les travaux suivants admissibles au programme PPA-CE pour l'année 2025 :
- Réfection pavage rue L'Heureux.

- 78-25 **Autorisation signature et délégation de pouvoir secrétaire adjointe auprès de divers organismes**
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la secrétaire adjointe soit autorisée à transiger ou signer des documents dans certaines circonstances;
CONSIDÉRANT le départ de Mme Mireille Girard-Bernier;
CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Eva Ketelsen;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement :
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier, M. Yvon Marcoux, responsable des services électroniques à signer la nomination de Mme Eva Ketelsen, secrétaire adjointe, comme représentante autorisée de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine et à révoquer le nom de Mme Mireille Girard-Bernier auprès de ClicSÉCUR.
De plus, le conseil municipal autorise la secrétaire adjointe à signer tout document au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur général, greffier-trésorier.
- 79-25 **Autorisation appel d'offres et devis travaux de pavage et trottoirs (rue Chabot et rue L'Heureux)**
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaliser des travaux de pavage et de trottoir dans la rue Chabot et la réfection de la rue L'Heureux;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'adjoindre les services de M. Serge Landry pour la préparation du devis à taux horaire ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir l'implantation des niveaux et relevé par un technicien en génie civil;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement :
Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire réaliser les relevés, devis et appel d'offres en régie pour des travaux de trottoir, bordure et pavage dans la rue Chabot et de réfection du pavage dans la rue l'Heureux dès que possible. Le tout sera financé par le règlement d'emprunt de la rue Chabot (445-22), la subvention discrétionnaire du PPA-CE et le budget et surplus non-affectés.
- 80-25 **Approbation dépenses supplémentaires travaux Centre municipal**
CONSIDÉRANT l'état des travaux déposés par le directeur général au conseil municipal au 4 avril 2025;
CONSIDÉRANT que les travaux de peinture et de réparation du gypse, de porte et de choix de couleur ont nécessité des heures de travail beaucoup plus importantes qu'estimé;
CONSIDÉRANT qu'il est possible de faire réaliser des plaques d'identification;
CONSIDÉRANT que la vieille polisseuse est désuète et ne tourne pas assez vite à la suite de la vérification d'un représentant;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter des sous-pattes aux chaises;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement :
Que le conseil municipal autorise les dépenses supplémentaires de peinture, d'achat de plaques d'identification des locaux, d'achat d'une nouvelle polisseuse et de sous-pattes de chaises le tout pour un montant n'excédant pas 30 000 \$.
Le tout sera financé selon l'état fourni par le directeur général.

7 avril 2025

- 81-25 **Contrat de scellant de fissures**
CONSIDÉRANT que l'on doit réaliser des dépenses d'entretien des routes d'été afin d'avoir accès à la subvention d'entretien de voirie locale;
CONSIDÉRANT que le scellement de fissures est une dépense admissible;
CONSIDÉRANT la seule proposition reçue est celle de Asphalte Nicolas Lachance inc. de Sainte-Marie;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement :
Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire les travaux de scellement de fissures aux endroits requis.
Le tout sera financé à même le budget de voirie.
- 82-25 **Autorisation à avoir un lien VPN pour travail à distance des employés municipaux**
CONSIDÉRANT la demande de la secrétaire adjointe;
CONSIDÉRANT que le tout avait déjà été regardé mais sans suite;
CONSIDÉRANT la discussion avec un responsable de SIGA;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire ajouter de la mémoire pour la réception de courriels;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Francis Tardif et résolu unanimement :
Que le conseil autorise les employés municipaux à faire les démarches nécessaires pour obtenir un lien VPN pour la municipalité afin de permettre le travail à distance.
De plus, le conseil municipal autorise le directeur général à faire augmenter la mémoire de 50Mo pour la boîte courriel de la municipalité.
Le tout pour un achat d'environ 1 000 \$ à financer à même le budget de fonctionnement.
- 83-25 **Mandat préparation plan et devis débarcadère école**
CONSIDÉRANT la proposition reçue à la suite de l'étude de sécurité de la zone scolaire versus l'interdiction du No-truck sur la route Langevin vers St-Isidore;
CONSIDÉRANT que cette démarche est requise pour faire le dépôt de la demande d'aide financière au programme de sécurité routière;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement :
Que le conseil municipal autorise le directeur général à mandater le groupe Arpo et une firme de technicien en génie civil pour réaliser un relevé. Le plan sera réalisé à 30 % avec un estimé détaillé.
Le tout pour un montant n'excédant pas 16 000 \$ à financer à même les surplus non-affectés.
- 84-25 **Levée de la séance**
Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.
Il est vingt heures quarante (20 h 40).

Yvon Asselin,
maire

Yvon Marcoux,
directeur général,
greffier-trésorier